

# Compte – rendu du Conseil Municipal

## Jeudi 20 Septembre 2012

**Présents :**

**Monsieur FESQUET Pierre, Maire**

**Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, CHOQUET Christine.**

**Messieurs : GODE Philippe, DIVOUX Etienne, PASCAL Jean-Pierre,**

**RIGAL Frédéric, DELEMAR Hugues, FAURE François.**

**Absent excusé : Mr VEDRINES Jean-Luc, pouvoir à FAURE François.**

**Mme LAUZE M. Christine absente excusée**

**Secrétaire de séance : DIVOUX Etienne**

**Le compte rendu du 23 Août 2012 a été adopté à l'unanimité.**

### **DELIBERATIONS :**

#### **1/ AEP Appias et ADSL : Révision du plan de financement suite à la défaillance de l'entreprise TECHNOFOR.**

Le forage dirigé a été attribué à Bourelly, après consultation de 3 entreprises le 17 juillet, pour un montant de 40 600 € H.T. soit 21 100 € H.T. de plus que prévu par rapport au premier marché.

- Le montant total des travaux d'AEP s'élève donc à :

LOT n°1 Canalisation :	61 579.00 € H.T.
LOT n°2 Forage Dirigé	40 600.00 € H.T.
LOT n°3 Equipement hydraulique Et Electromécanique + avenant	29 624.00 € H.T.
Maîtrise d'œuvre, Imprévus	15 045.00 € H.T. 7 983.00 € H.T.
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>154 831.00 € H.T</b>

Les subventions accordées sont les suivantes :

Conseil Général	64 016.00 €
Agence Eau	59 158.00 €
Fonds propres (emprunt : 26000€)	31 657.00 €

- Le montant estimatif des travaux pour l'ADSL s'élève à :

Lot N°1 Génie Civil (avenant)	6 475.00 € H.T
Option forage dirigé	9 875.00 € H.T
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>16 350.00 € H.T</b>

Une subvention de 8000€ est acquise dans le cadre de réalisation de travaux divers d'intérêt local.

**VOTE :**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **2/ AVENANT A LA DELIBERATION du 1<sup>er</sup> Mars 2012-Amenagement du bâtiment de la mairie.**

Un avenant à la délibération du conseil municipal sur la demande de subvention auprès du Conseil Régional doit être pris en précisant les motivations de la réalisation de la salle multifonctionnelle :bibliothèque municipale et d'un bureau de permanences.

La délibération sera prise dans ce sens et le montant T.TC des travaux s'élèveront à 131 138.47 € en demandant une aide aussi élevée que possible.

Pour l'instant seule la Préfecture par le biais des dotations d'équipement des territoires ruraux s'est prononcée pour un montant de subvention de 66 612.24 €.

Voir par la suite la bibliothèque de Mende qui pourrait participer à quelques aménagements et livres.

**VOTE**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**\* FORAGE DIRIGE RODET – LE PLO –**

Demande d'analyse de sol par la commune à 3 entreprises dont une qui n'a pas répondu :

- \* ABESOL : 2 350.00 € H.T.
- \* INTRASOL 4 630.00 € H.T.

Le Cabinet GAXIEU, qui est maître d'œuvre sur Appias et Arbousses, préconise de choisir ABESOL. Vu les montant des devis et les recommandations du maître d'œuvre, le conseil municipal opte pour ABESOL-

Après les résultats des analyses, l'appel d'offres sera lancé pour le forage dirigé.

**\* Le Plan Communal de Sauvegarde** est terminé et peut être approuvé. Dossier dans lequel est recensé tous les moyens mis en place par la commune en cas de catastrophes naturelles. Le Maire fait circuler l'exemplaire qui est approuvé par le Conseil Municipal et qui sera donc envoyé au service concerné de la Préfecture pour également approbation.

**\* La charte du PNC** a été validée par le conseil d'administration du Parc, l'année prochaine le conseil municipal devra se prononcer par délibération sur la zone d'adhésion.

**\* COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS :**

M. le Maire expose le problème que la Communauté de Communes a rencontré par rapport au projet du Temple de la Boissonnade .Le marché avait été attribué au groupement d'entreprises(3) Jullian Emmanuel,Jullian Ludovic,Emery Christian .

L 'entreprise Chapelle n'a pas été retenue et a déposé une plainte auprès du tribunal administratif pour modification du cahier des charges et non respect de la procédure.

Explication : Dans l'appel d'offre, il n'était pas précisé, suite à une erreur humaine informatique, le pourcentage établi pour l'attribution du marché : à savoir 4/10 pour le prix et 6/10 pour la qualification.

Après l'ouverture des plis, le secrétariat de la Communauté a réagi et informé toutes les entreprises en précisant cette règle. Toutes ces dernières ont à nouveau répondu après la diffusion de ces critères .Après l'attribution du marché, l'entreprise Chapelle a déposé une plainte auprès du Tribunal Administratif ; ce dernier a retenu le vice de procédure du départ. La communauté des communes est condamnée à 1000€ d'amende, à verser à l'entreprise, et à relancer la consultation.

**\* DIVERS**

M. DIVOUX évoque des problèmes d'eau à St Roman coïncidant avec la fête votive du village. Des vannes d'alimentation des deux réservoirs ont été manipulées. Cela a provoqué des débordements des bassins, endommageant la voie communale récemment reprise ; ce à quoi il faut ajouter les conséquences financières pour la commune ; la station de pompage du Mas alimente ces bassins par l'intermédiaire du réservoir de l'Exil et les coûts énergétiques sont très élevés. Le conseil municipal condamne fermement cette manipulation. Ce type d'agissement entraînera des poursuites judiciaires.

**Bulletin municipal : début Octobre**

**Accueil des nouveaux habitants : jeudi 18/10 à 18 heures.**

**Commission des travaux : jeudi 18/10 à 20 heures**

**La séance est levée à 21 heures ;**